

Réponse à l'interpellation du 15 février 2020 de Mme Valérie Mausner Leger et Michèle Miévielle-Blondel, Conseillères communales, intitulée « le plastique, c'est tragique »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous transmettons par la présente la réponse relative à l'interpellation de Mme Valérie Mausner Leger, pour le groupe des Vert.e.s, et Michèle Miévielle-Blondel, pour le groupe Vert'libéral, Conseillères communales, intitulée « le plastique, c'est tragique » du 15 février 2020

Les Conseillères, dans leur interpellation, sollicitent la Municipalité afin qu'elle développe un plan d'actions concernant des mesures de lutte antiplastique qui pourraient être implantées au niveau communal, voire intercommunal.

Tout en partageant pleinement les préoccupations des interpellatrices, la Municipalité tient à rappeler en préambule que les actions les plus significatives dans ce domaine devraient effectivement être menées aux échelons supérieurs. Il est d'ailleurs à noter qu'un Député vaudois a déposé en juin 2018 une motion demandant au Conseil d'Etat de prévoir un cadre légal bannissant les pailles en plastique dans le canton de Vaud, à l'instar de la Ville de Neuchâtel. A ce jour, le Grand Conseil n'a pas encore traité la réponse à cette motion, ce qui démontre à quel point le sujet est complexe.

Cela n'a toutefois pas empêché la Municipalité de mener, depuis de nombreuses années, des actions au niveau communal, dont celles déjà mentionnées par les interpellatrices. Et si l'élaboration d'un plan d'actions communal pour la lutte anti-plastiques tel que sollicité prendra évidemment plusieurs mois (cette réflexion sera probablement intégrée à la démarche « Nyon s'engage »), la Municipalité tient à apporter ici quelques clarifications quant aux pratiques et projets évoqués par l'interpellation.

Concernant le guide des manifestations responsables tout d'abord, celui-ci est systématiquement mis en avant lors d'une nouvelle demande d'autorisation de manifestation. Il est d'ailleurs disponible en tant que premier fichier téléchargeable sur la page dédiée à l'organisation d'une manifestation sur le site [nyon.ch](https://www.nyon.ch)¹.

Le Service sports, manifestations et maintenance demande à tous les organisateurs d'événements d'avoir un concept de gestion des déchets qui soit le plus responsable possible, en les encourageant à utiliser de la vaisselle ou des gobelets réutilisables (Ecomanif ou Pro-jet par exemple). Cette politique est évidemment appliquée par la Ville lors de l'organisation d'événements internes, tels que le festival des sports, la soirée du personnel ou la fête des enfants.

¹ <https://www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/autorisation-manifestation/>.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Dès mars 2019, un stock de gobelets appartenant à la Ville, et géré par Pro-Jet, a ainsi été mis en location pour que les organisateurs puissent réduire l'impact écologique de leurs manifestations. Au total, ce n'est pas moins de 28 manifestations qui ont bénéficié de cette nouvelle prestation (dont 8 d'entre elles organisées par la Ville), et plus de 40'000 gobelets loués. Dans le cadre des salles de sports communales, il a été remarqué que l'utilisation de gourdes est très répandue. Un concept de fontaines publiques mises à disposition des organisateurs d'événements est par ailleurs actuellement à l'étude.

Au sein de l'administration communale, un certain nombre de pratiques ont déjà fortement évolué. Le Musée du Léman, par exemple, utilise uniquement de la vaisselle réutilisable au sein du musée et dans le cadre de ses diverses manifestations. Pour d'autres événements de moins grande ampleur, les collaborateurs ont pris l'habitude de faire appel à Energie et développement durable qui possède quelques dizaines de gobelets, ou de s'adresser directement auprès de l'association Pro-Jet pour des quantités plus élevées.

Un autre exemple concerne les réceptions municipales, lors desquelles les bouteilles d'eau en plastique ont récemment été bannies. En effet, des carafes d'eau de réseau et de l'eau gazéifiée produite sur place sont désormais proposées. Pour une question d'exemplarité, cette démarche sera très prochainement élargie aux séances hebdomadaires de la Municipalité et, idéalement, à celles du Conseil communal, afin de supprimer totalement la présence de bouteilles en plastique.

Des boîtes ReBox et des gourdes ont été offertes à tous les employés communaux. Cependant, pour être encore plus exemplaire, dans le cadre du projet « Nyon s'engage », il sera tout à fait possible d'amorcer une démarche de type « l'administration s'engage » afin d'inclure et d'associer activement les collaborateurs à des changements de comportements en faveur de la réduction des déchets.

Enfin, une démarche pro-active a été réalisée en 2018 pour les restaurateurs de take-away en leur proposant une subvention pour les boîtes « ReBox ». Malheureusement, cette action n'a pas eu le succès escompté. Cependant, nous avons remarqué que plusieurs d'entre eux proposent aux clients d'amener leur propre contenant. Des actions de ZeroWaste ont en outre été réalisées sur la commune, et la collaboration avec la SIC a permis de produire à la fin 2019 de nouveaux sacs réutilisables en tissu.

La Municipalité mène ainsi une politique active en la matière, et suit de près l'évolution des technologies. Elle espère aussi sincèrement que les infrastructures pour le recyclage des déchets plastiques vont encore évoluer, participant à trouver de vraies solutions du point de vue économique et environnemental dans les prochaines années.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-président :

Maurice Gay



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia